

		Conditions Générales d'Utilisation de la plate-forme d'imagerie «DImaCell» Centre de Microscopie INRA/uB	
Version 01	Ref :	13-03-2013	Nombre de pages : 5

I Champ d'application

Les présentes Conditions Générales d'Utilisation (CGU) s'appliquent, sans restriction ni réserve, à l'ensemble des prestations de services conclues par la plate-forme DImaCell avec toute personne accédant aux locaux et utilisant les appareils, matériels et techniques faisant partie de la plate-forme DImaCell.

Les CGU sont accessibles à tout moment sur le site Internet www.dimacell.fr et par voie d'affichage dans les locaux concernés. Les CGU prévaudront le cas échéant sur toute autre version ou tout autre document contradictoire.

Les modifications des CGU sont opposables aux usagers de la plateforme DImaCell à compter de leur mise en ligne et leur affichage; elles ne peuvent toutefois pas s'appliquer aux utilisations issues d'une réservation réalisées antérieurement.

II Présentation de la plateforme DImaCell

La plate-forme DImaCell (Dispositif Interrégional en Imagerie Cellulaire) créée en 2009, est un réseau qui regroupe 7 plateaux techniques : Centre de Microscopie INRA/uB (Dijon), Imagerie Spectroscopique (Dijon), Imagerie Cellulaire (Dijon), Cytométrie (Dijon), Imagerie cellulaire et tissulaire (Besançon), Histopathologie (Besançon) et Cytométrie (Besançon). Cette plateforme dispose d'un parc d'équipements permettant de mettre en place un pôle de «microscopies électronique et biophotonique » dans les Sciences du Vivant.

DImaCell propose des technologies et méthodologies de haut niveau dans le domaine de l'imagerie cellulaire à l'ensemble de la communauté scientifique des régions Bourgogne et Franche-Comté (Universités, EPST et entreprises privées).

Elle crée une expertise interrégionale en technologies et méthodologies liées à l'imagerie cellulaire et moléculaire dynamique et à l'étude d'interactions.

Dans son domaine, cette plateforme est considérée d'utilité sociale car elle répond à un besoin pas pris en compte.

Chaque plateau technique est placé sous la responsabilité d'une personne morale publique indépendante. La plateforme DImaCell propose l'accessibilité à cet ensemble de plateaux techniques de différentes personnes morales indépendantes dans un esprit de service optimisé.

En conséquence, afin qu'aucune confusion ne puisse se faire sur la qualité de la personne morale portant chacun des plateaux techniques, la réservation fait apparaître aux yeux des usagers la personne morale responsable pour le dit plateau.

Pour plus d'informations, se référer au site internet de la plate-forme (www.dimacell.fr). Ce site Internet est à considérer non pas comme un cadre publicitaire mais une source informationnelle.

III Modalités d'accès et d'utilisation

La plateforme est ouverte à tout utilisateur professionnel (personne morale et /ou physique) ayant des besoins en imagerie (préparation d'échantillons, acquisition, analyse des images) et n'ayant pas accès facilement ou habituellement aux services proposés.

1) Prise de contact initiale

Après avoir pris contact avec la personne physique responsable du plateau technique concerné (en l'espèce, Centre de Microscopie INRA/uB (Dijon)) ou la ou les personnes compétentes dans le domaine d'imagerie souhaité, le potentiel utilisateur expose ses besoins, et les ressources qu'il compte réserver à son projet.

Une étude de faisabilité est réalisée et un devis établi.

Dans la mesure où un utilisateur est autonome sur un équipement lourd, un identifiant, strictement personnel lui est attribué afin de lui donner accès à la facilité de réservation en ligne, pour cet équipement, sur le site internet de la plate-forme (www.dimacell.fr).

Les utilisateurs de la réservation en ligne de la plate-forme DImaCell possèdent un droit d'accès individuel à leur compte personnel dont ils sont responsables. Ce droit d'accès est strictement personnel et incessible.

2) Réservation

La réservation se fait en ligne, sur le site internet de la plateforme (www.dimacell.fr).

L'utilisateur s'engage à ne pas réserver de façon inconsidérée les stations de travail et garde en mémoire qu'il s'agit d'un outil commun dont il ne peut disposer sans prendre en compte les autres utilisateurs.

La personne physique responsable du plateau technique concerné ou responsable de l'équipement concerné, s'assure de la disponibilité demandée et confirme la réservation qui devient alors définitive.

Les éventuelles modifications demandées par l'utilisateur ne pourront être prises en compte que dans la limite des possibilités de la personne responsable de l'équipement concerné et à sa seule discrétion si elles ont formulées au moins 1 jour ouvré avant l'utilisation initialement programmée et confirmée.

Toute annulation d'une réservation par un utilisateur doit être notifiée au plus tard la veille de la date prévue au planning par courriel à la personne responsable de l'équipement concerné. Toute annulation ne satisfaisant pas ces conditions entraîne la facturation des prestations prévues.

3) Horaires d'ouverture et condition d'accès

L'utilisateur certifie que ses personnels continuent à bénéficier du régime de prestations sociales et de la législation sur les accidents du travail, conformément aux dispositions statutaires applicables lors de leur accès aux différents plateaux techniques de la plateforme DImaCell.

Dans la limite des lois et règlements, et des conventions relatives aux conditions de travail applicables chez chacune des personnes morales proposant un équipement émargeant à la plate-forme DImaCell, l'utilisateur, tant pour lui-même que pour les membres de son personnel concerné, s'oblige à respecter scrupuleusement, le dispositif de prévention et de sécurité mis en place et identifié à l'article VI des présentes CGU.

Pour le plateau technique concerné (en l'espèce Centre de Microscopie INRA/uB (Dijon), le service est ouvert du lundi au vendredi, de 9h à 17h, hormis les jours fériés.

4) Tarifs et facturation

Une contribution financière est demandée pour assurer le fonctionnement de la plate-forme, son entretien et la formation de l'utilisateur sur l'équipement correspondant à ses besoins (2 demi-journées de formation en moyenne).

Les prestations sont facturées :

- Pour les utilisateurs privés : à la suite de chaque prestation
- Pour les utilisateurs publics : par relevé semestriel pour les montants horaires et payables d'avance pour les montants forfaitaires

Les factures devront être acquittées par les équipes dans un délai de 30 jours à compter de leur réception. Passé ce délai, tous les membres du personnel de l'utilisateur concerné n'ayant pas acquitté les sommes dues n'auront plus accès à la plate-forme, jusqu'au règlement définitif de ces sommes.

IV Utilisation de la plateforme

1) Formation et maintien en condition opérationnelle

Tout membre du personnel de l'utilisateur ne peut intervenir sur un équipement que sous condition de formation préalable ; la formation est incluse dans la contribution demandée.

Au-delà de 2 mois sans utilisation de l'équipement, tout membre du personnel de l'utilisateur doit de nouveau bénéficier d'un rappel de formation, avec le responsable de l'équipement. Il n'est pas possible, et ce, même au sein d'une équipe de travail, de s'exempter de cette formation à l'outil.

2) Prohibition du travail isolé

Dans le cadre de l'article VI des présentes CGU, pour des raisons de sécurité, aucun utilisateur n'est autorisé à travailler dans les locaux en dehors des horaires d'ouverture du Centre INRA c'est à dire de 7h à 19h. Lors des absences des personnes responsables des équipements, seules les personnes autonomes (dont la formation sur équipement a été validée) et autorisées par le responsable de l'équipement, ont accès aux équipements pour utilisation.

Dans ce cadre, ils ne sont pas habilités à effectuer ou tenter d'effectuer des réglages sur l'équipement pour lesquels ils n'ont pas été formés.

3) Respect des lieux et des équipements

Tout membre du personnel de l'utilisateur utilisant un équipement a l'obligation de laisser le dit équipement en parfait état de propreté et de fonctionnement après son utilisation. Il doit respecter les procédures de mise en route, d'utilisation, d'arrêt des appareils et signaler au personnel de la plate-forme tout dysfonctionnement éventuel.

Aucune modification ou adaptation ne doit être apportée aux différents équipements, même temporaires sans avoir le consentement du responsable de l'équipement.

4) Responsabilité de l'utilisateur

L'utilisateur (et les membres de son personnel) est responsable de tous les dommages occasionnés aux appareils et locaux mis à sa disposition par la plate-forme.

En cas de réparation induite par le dommage qu'il a causé directement ou indirectement, l'utilisateur assume la charge finale et totale de la dite réparation.

En cas de nécessaire remplacement de l'équipement induit par le dommage qu'il a causé directement ou indirectement, l'utilisateur assume dans son entièreté le coût de remplacement à neuf dudit équipement.

V Sauvegarde, Conservation, propriété, valorisation des données

1) Sauvegarde des données

Un espace de sauvegarde de données est ouvert aux utilisateurs.

Cet espace temporaire de sauvegarde est attaché à tout équipement composant chaque plateau technique de la plateforme DImaCell et le nécessitant.

Les utilisateurs sauvegardent leurs données dans ces espaces temporaires de stockage dédiés, dans un dossier « Nom Utilisateur - Prénom Nom de la personne physique ».

La saturation volontaire ou involontaire de ces espaces temporaire de sauvegarde est considéré comme nuisible.

Chaque utilisateur est responsable de la confidentialité et de l'intégrité de ses données.

La personne morale publique mettant à disposition l'équipement du plateau technique n'assure pas cette confidentialité et l'intégrité des données sauvegardées.

Dans ce contexte, après chaque séance d'utilisation, chaque utilisateur est invité à archiver sur le support de son choix (CD, clé USB, disque dur externe...).

Tout comportement non conforme est prohibé avec notamment :

- Tentative d'intrusion sur un autre compte
- Tentative de contournement des sécurités « systèmes » ou « réseau » mises en place sur la plate-forme
- Tentative de « piratage » des systèmes ou réseaux informatiques de DImaCell ou d'un site distant
- Atteinte à l'intégrité des ressources ne lui appartenant pas.

2) Non effacement des données par l'utilisateur

Sauf dérogation, l'utilisateur ne peut effacer ses données. Seule la personne responsable de l'équipement est dûment habilitée au nettoyage de la partie de disque dévolue à l'utilisateur.

3) Propriété des données

L'utilisateur est propriétaire de tous les droits sur les images issues d'un traitement à partir de l'équipement du plateau technique.

Sauf accord de l'utilisateur, toute reproduction et/ou représentation totale ou partielle de ces données sont strictement interdites.

Toutefois dans un but d'intérêt scientifique, après autorisation expresse, écrite et préalable de l'utilisateur, les données de l'utilisateur peuvent être stockées par la personne morale propriétaire du plateau technique concerné.

La personne morale proposant les services du plateau technique et l'utilisateur s'engagent à respecter la confidentialité la plus totale, pendant toute la durée de l'utilisation puis sans limitation de durée après celle-ci à moins que lesdites informations, connaissances ou savoir-faire ne soient tombés dans le domaine public ou que leur divulgation soit rendue nécessaire en vertu d'un règlement particulier ou d'une injonction administrative ou judiciaire.

4) Valorisation

Les performances techniques et scientifiques sont assurées par le personnel de la plate-forme technique. Il possède une expertise dans son domaine d'activité. Les missions de la plate-forme étant de conseiller et former les utilisateurs, mettre en œuvre les stratégies expérimentales et aider à l'interprétation des résultats, les performances technologiques et

scientifiques de la plate-forme se doivent d'être reconnues et valorisée dans le cadre de congrès, d'articles ou de communications.

Ainsi, toute communication scientifique (article, poster, conférence, rapport, etc...) faisant référence à des résultats générés par la plate-forme se doit de suivre les règles normales de signature et de remerciement.

Remerciements :

Dans ce cas, l'utilisateur s'engage à remercier la plate-forme DlmaCell, ainsi que le/les plateaux composant DlmaCell concernés, pour l'aide apportée aux résultats : **Centre de Microscopie INRA Dijon/Université de Bourgogne, Plateforme DlmaCell**. L'affiliation des personnes remerciées sera rédigée comme suit: **INRA, UMR1347 Agroécologie, Plateforme DlmaCell, Centre de Microscopie INRA/Université de Bourgogne, BP 86510, F-21000 Dijon, France.**

Co-signature/co-autorat

De plus, si les résultats obtenus sur la plate-forme sont essentiels à l'article ou à la communication, et que le personnel de la plate-forme concernée a largement participé à l'obtention de ces résultats, l'utilisateur s'engage à faire cosigner les personnes de la plate-forme technique ayant mené à bien les analyses et à leur faire lire le texte correspondant avant soumission. Dans le cas de co-signature, l'affiliation du personnel du Centre de Microscopie est la suivante : **INRA, UMR1347 Agroécologie, ERL CNRS 6300, Plateforme DlmaCell, Centre de Microscopie INRA/Université de Bourgogne, BP 86510, F-21000 Dijon, France.**

L'ensemble des résultats est réalisé sous réserve des connaissances et savoir-faire (utilisation des équipements et des méthodologies) connus au jour de la réalisation.

Après acceptation de chaque publication dans laquelle les acteurs d'un plateau technique de la plateforme DlmaCell sont remerciés ou co-auteur, les références de la publication ou un tiré à part en format pdf doivent être transmis aux dits acteurs.

VI Hygiène et Sécurité

Chaque utilisateur est tenu de respecter les règles d'Hygiène et de Sécurité généralement appliquées dans les laboratoires publics et affichés dans les locaux de la plate-forme.

L'utilisateur doit informer le responsable technique de la nature et la dangerosité des organismes (pathogènes, cellules transgéniques, OGM.....) ou produits chimiques qu'il sera amené à utiliser avant de réaliser une expérience *via* les équipements.

L'attention est attiré sur le fait que la plate-forme n'est pas habilitée à réaliser des analyses sur des échantillons présentant un risque infectieux de niveau supérieur à 1, ni sur les échantillons radioactifs.

Tout utilisateur ne respectant pas les droits et obligations du présent règlement engage sa responsabilité.

Tous les litiges pouvant survenir entre les parties concernant les conditions générales d'utilisation, leur validité, leur interprétation, la mise en exécution, sont soumis à une procédure d'arbitrage dans les conditions suivantes :

Chaque partie désignera un arbitre à un niveau directorial égal à 2 niveaux hiérarchiques au-dessus de chaque personnel concourant à l'utilisation.